

150

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.../T/2017 pour la réalisation des travaux de construction :

Lot 1 : Centre de Santé BIHEMBA

Lot 2 : Deux salles de classe au Lycée Communal de BUGENYUZI

Lot 3 : construction d'une tribune au terrain de football Bugenyuzi

Date de publication :/...../ 2017

Date d'ouverture:/...../ 2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de BUGENYUZI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction du Centre de Santé BIHEMBA, deux salles de classe au Lycée Communal de BUGENYUZI et construction d'une tribune au terrain de football Bugenyuzi, le marché est en trois lots.**
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de BUGENYUZI à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de **construction de du Centre de Santé BIHEMBA, deux salles de classe au Lycée Communal de BUGENYUZI et construction d'une tribune au terrain de football Bugenyuzi** signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois lot(s).
Lot 1 : construction du centre de sante BIHEMBA
Lot 2 : construction de deux salles de classe au lycee communal de BUGENYUZI
Lot 3 : construction d'une tribune au terrain de Football Bugenyuzi
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois mois calendrier**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune BUGENYUZI

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte 33 ouvert à la COOPEC BUGENYUZI au nom de la commune de BUGENYUZI
Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le ^{26/5}.../.../2017 à partir de 10Heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune BUGENYUZI

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :
- quatre million (4 000 000 fbu) de francs burundais pour Lot 1.
 - cinq cent mille (500 000 fbu) de francs burundais pour Lot 2.
 - sept cent mille (700 000 fbu) de francs burundais pour Lot 3.

12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de BUGENYUZI**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le ^{12/6}.../.../2017 à 9.heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le ^{12/6}.../.../2017 à 9 heures 30 minutes. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.
Le soumissionnaire peut présenter les offres pour tous les lots mais ne peut être attributaire que pour deux(2)lots

Critères de qualification des soumissionnaires

15. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Statuts du soumissionnaire(copie) ;
5. Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Numéro d'identification fiscale (NIF);
7. Registre de commerce;

8. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins de deux cent millions de francs burundais(200 000 000BIF) au cours des deux dernières années.

Fait à BUGENYUZI, le 17/03 2017

GAKECURU Spéciose

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

